

AMAPL'ANETH

Contrat Pain et Brioche pour la saison 2020 – 2021 établi entre

la productrice : **Véronique CAU-VINCENT**, 7 rue de la Mairie, 77710 Paley 01 64 31 47 37 / 06 71 59 44 59.

Mail : veronique.cau-vincent@wanadoo.fr

Et l'adhérent de l'AMAPL'ANETH

Nom, Prénom : _____

Téléphone : _____ / _____

Mail _____

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR PARTENAIRE

Qualité et diversité des produits :

- ✓ Les pains sont produits à partir de farines bio.
- ✓ Les brioches sont produites à partir de farine, lait, beurre, oeufs et sucre bio.
- ✓ Les ingrédients complémentaires des pains spéciaux et brioches ne sont pas obligatoirement issus de l'agriculture biologique.
- ✓ La traçabilité des produits est assurée par le producteur.

ENGAGEMENTS DES ADHERENTS

L'adhérent a signé le document d'adhésion à l'Amapl'aneth pour la période considérée ; il est à jour de sa cotisation.

Les commandes sont prépayées par chèques établis à l'ordre du « Le fournil de Violette »

Pour tout accord particulier sur le règlement du présent contrat ; voir avec Véronique.

SAISON 2020-2021

Composition des produits :

Chaque adhérent compose son panier (*identique à chaque livraison*) à partir de la liste des produits ci-dessous

- ⇒ **Le pain** est fabriqué avec de la farine bio T80 (semi-complète). La pâte à pain est levée au levain naturel, pétrie à la main puis cuite dans un four à bois. Deux tailles de pain au choix (450 gr ou 800 gr) ;
- ⇒ **Les pains spéciaux** sont différents à chaque livraison : olives-tomates; chorizo-fromage; raisins; raisins-figues-miel; noix; lard-fromage; fromage ; aux graines (lin, tournesol, sésame, soja, amandes) ;
Les garnitures du pain ne sont pas issues de l'agriculture biologique mis à part les graines, les noix, les figues et les raisins.
Merci de bien vouloir préciser en cas d'allergies.
- ⇒ **Les brioches.** Elles sont différentes à chaque livraison : nature; pépites de chocolat; choco-orange; oranges-noisette. La farine, le beurre, le lait, les œufs et le sucre sont issus de l'agriculture biologique ;

Livraison :

La livraison mensuelle ou bimensuelle s'effectuera le samedi matin de 9h30 à 11h , 156 av de Fontainebleau 77250 Veneux les Sablons.

Produit	Quantité	Prix à l'unité	Mensuel		Bi-mensuel		Total	Règlement	Mise en banque
Pain environ 450g		3,00 €	X 10	_____ €	X 17	_____ €	_____ €	<input type="checkbox"/> 1 fois	1 chèque de _____ € Mars -2020
Pain environ 800g		5,00 €	X 10	_____ €	X 17	_____ €	_____ €	<input type="checkbox"/> 2 fois	2 chèques de _____ € Mai et novembre 2020
Pain spécial		4,00 €	X 10	_____ €	X 17	_____ €	_____ €	<input type="checkbox"/> 5 fois	5 chèques de _____ € mai, juillet, septembre, novembre 2020 et janvier 2021
Pain aux graines		4,00 €	X 10	_____ €	X 17	_____ €	_____ €		
Brioche		6,00 €	X 10	_____ €	X 17	_____ €	_____ €	Brioche Nature uniquement Hochez ICI 	
Total				_____ €		_____ €	_____ €		

Dates de livraison 2020– 2021 contrat mensuel : 4 avril – 16 mai – 6 juin – 4 juillet- 29 août - 3 octobre – 31 octobre - 28 novembre – 16 janvier – 13 février

Dates de livraison 2020– 2021 contrat bimensuel : 4 avril – 16 mai – 6 juin– 20 juin – 4 juillet – 29 août – 12 septembre – 3 octobre – 17 octobre – 31 octobre - 14 novembre – 28 novembre - 12 décembre – 16 janvier – 30 janvier– 13 février - 27 février

Les dates de livraison sont susceptibles d'être modifiées de manière exceptionnelle (en fonction des contraintes, congés, imprévus de Véronique).

Fait en double exemplaire, A _____ Le _____

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur partenaire :